

PREMIÈRE PARTIE

Séquence de formation UPEL (Université Permanente pour les Elus Locaux).

Présentation de l'UPEL par Jérôme DUREL

Jérôme DUREL, président, présente cette structure, souple, gratuite, de proximité qui existe depuis deux ans.

Elle fait œuvre de pédagogie pour donner accès aux agences d'ingénieries publiques, sachant que le recours aux ingénieries spécialisées extérieures est aussi complexe que coûteux.

Présentation du CAUE par Jacques GARNIER

Le premier CAUE fut créé en 1977. En Bourgogne, il vit le jour en 1980

Domaines d'intervention	Architecture
	Urbanisme
	Environnement
	Paysage

Le CAUE offre également la gratuité du conseil pour l'Info-énergie.

Missions Apporter aide et conseil pour les projets des particuliers (une surface inférieure à 170 m² ne nécessite pas l'intervention d'un architecte)

Assister les collectivités (40% des actions)

Informar, sensibiliser les collectivités et le grand public par la publication d'ouvrages, la tenue de conférences, la réalisation d'expositions

Former et enseigner

Promouvoir la qualité architecturale, ornementale, urbanistique...

Soutenir et favoriser le développement durable

Le CAUE a conduit cette année un partenariat de projets régulier avec les enseignants et les étudiants (Montceau, Mâcon, Chalon, Paray, Autun)

Jérôme DUREL signale la veille architecturale établie sur l'ensemble du Parc du Morvan.

L'idéal est d'orienter les particuliers vers le CAUE avant le dépôt des permis de construire. Ils peuvent prendre conseil lors de permanences délocalisée.

Le CAUE définit et édicte des règles destinées à établir et valoriser la cohérence de chaque territoire.

Le conseil dure entre 1h et 1h30, avec visualisation possible des projets présentés par les particuliers ou les collectivités.

Cette année, 400 dossiers ont été traités dans le domaine de l'info-énergie qui emploie quatre personnes et bénéficie du soutien de l'ADEM et de la Région.

Types d'équipements, aides financières, maîtrise de l'énergie

Conseil auprès des collectivités Urbanisme, architecture et environnement

Elaboration des documents d'urbanisme

Secteur du développement dans le cadre des EPCI et communautés de communes

Intervention en amont des projets puis orientation ATD pour les phases pré-opérationnelles

Collaboration avec les territoires, PAH, préservation patrimoine architectural et paysager

Le CAUE peut se définir comme un outil de réflexion, d'aide à la décision, les stratégies globales d'aménagement, les chartes routes et paysages, entreprises agricoles...

Présentation e.bourgogne par Gilles DALAMARCHE

Le GIP (Groupement d'Intérêt Public e-bourgogne) est un groupement de moyens au service des organismes publics de Bourgogne. Ses membres fondateurs lui ont confié pour mission le développement de services en ligne mutualisés, pour favoriser et accompagner le déploiement de l'administration électronique.

Les principes en sont la libre administration, la mutualisation, le partage des pratiques et des connaissances, la solidarité et la coopération.

Le GIP propose d'apporter aux collectivités une expertise technique adaptée.

Date de naissance : article L5511-1 du CGCT (code générale des collectivités territoriales)

2009 16° création à l'échelle du territoire français.

Délais d'intervention variables

Le contact est établi sous quinzaine par le chargé d'opérations. Les moments de l'année très chargés se situent lors de la préparation de l'envoi des dossiers Etat, Etat/Europe et dossiers CG.

Plateforme de marchés publics présentée par Daniel POISSARD

Daniel POISSARD propose une démonstration en direct. Les étapes se décomposent de la façon suivante :

Dépôt du dossier sur la plateforme e.Bourgogne.

Sécurisation par l'équipe du GIP et paramétrage du poste de travail.

Publication sur la plateforme

Les entreprises concernées reçoivent une alerte

Les entreprises intéressées rédigent une réponse zippée sur la plateforme

Accès par les services de la mairie, lors de la clôture du marché, aux différentes réponses qu'elle télécharge.

SECONDE PARTIE

Accueil par Monsieur le Maire de Saint-Sernin

La commune de Saint-Sernin compte 1850 habitants. Son patrimoine paysager se compose de forêt sur 1/3 du finage que parcourent 80 km de sentiers balisés, et de prairies para-tourbeuses. Un donjon monumental se dresse au cœur du village qui accueille le musée Raymond Rouchette. Un magnifique réservoir d'eau couvre une surface de 18 hectares. Un barrage en pierre de taille érigé par les Schneider retient 880 000 m³ eau. Il appartient à la Communauté Urbaine, réserve d'eau potable préservée, entre autres, par des fauches plus tardives et la présence de prairies paratourbeuses .

Monsieur le maire fait part de l'expérience de sa municipalité pour l'utilisation, avec l'aide de l'ATD, du logiciel de gestion-énergie pour maîtriser de façon optimale la consommation d'énergie des bâtiments publics.

Philippe COMMERÇON, directeur de l'ATD, rappelle qu'un poste « énergies renouvelables » a été créé en 2009 par le Conseil Général avec un financement de 80 % dans le cadre du PECB (Programme Énergie Climat Bourgogne) par l'ADEME, la Région et le FEDER. Le poste concerne l'ensemble des communes de Saône-et-Loire (y compris non adhérentes à l'Agence, exceptées celles du Parc Naturel Régional du Morvan qui dispose de son propre agent. Sur les quatre années, 209 dossiers ont été traités sur la thématique de l'énergie. Cette mission impacte la réduction de l'émission des gaz à effet de serre et la maîtrise des coûts liés à l'énergie.

Élection des maires et présidents d'EPCI pour la formation du Deuxième Collège

157 personnes présentes participent au vote. La parole est tout d'abord donnée aux personnes qui se présentent et qui expriment leurs convictions et leurs motivations. Puis il est procédé au vote.

Pendant le dépouillement, se déroule l'Assemblée Générale de l'ATD (Agence Technique Départementale)

Les adhésions

Le département de Saône-et-Loire compte au total 573 communes et 42 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Adhésions 2013

260 communes (45,4% des communes du département)

23 EPCI à fiscalité propre (54,8% de ceux du département)

6 syndicats

289 adhérents en 2013

Suite à la réforme de la carte intercommunale, huit EPCI ont été dissouts au 1er janvier 2014 avec pour conséquence la disparition automatique de leur adhésion. Les nouvelles entités issues des fusions ont dû se prononcer sur leur adhésion ou non

Adhésions 2014

En 2014, la Saône-et-Loire compte 31 EPCI. L'adhésion à l'Agence a été confirmée par 17 d'entre eux. Le taux de couverture départemental demeure donc identique.

Sur les 8 nouvelles Communautés de Communes, 6 ont adhéré

CC Saône Doubs Bresse (3 Rivières + Saône et Bresse)

CC de Bresse Revermont 71 (St Germain du Bois)

CC Entre la Grosne et le Mont Saint Vincent (Grosne et Guye + Mont Saint Vincent)

CC des Monts et des Vignes (Monts et Dheune + Couchois)

CC du Grand Autunois Morvan (Autunois + CCVD)

CC du Clunisois (Clunisois + La Guiche)

Ne se sont pas prononcées

Cœur de Bresse (ex Montet)

CC du Charolais (ex Nord Charolais)

La CC di Val de Loire avait demandé son retrait.

Nombre total d'adhérents 287

dont 264 communes

17 EPCI

6 autres EPCI (CC)

Les réunions du CA

7 février 2013

Montceau

19 septembre

Chalon

5 décembre

Palinges

De nombreuses rencontres partenariales ont eu lieu au cours de l'année 2013 (26 au total). Elles ont réuni de nombreux partenaires (UPEL, CERTU, RRF, DREAL de Bourgogne, SYDESL, CAUE, DDT, SEM Val de Bourgogne, CG, EDF, association Terres de liens, réseau rural français, Cité 71. Rencontres et séminaires ont été consacrés à des sujets divers : présence postale, documents d'urbanisme, dispositif des CEE, transition énergétique, création d'agences et mise en place d'un réseau...

Bilan d'activités 2013 et programmation d'activités 2014

9 axes de travail

- Plan d'accessibilité voirie et espaces publics
- Plan d'accessibilité bâtiments
- Conseil en bâtiments
- Conseil en maîtrise de l'énergie Energies renouvelables
- Avis d'opportunité sur projets techniques voirie et espaces publics
- Conseil en urbanisme
- Conseil juridique
- Conseil financier
- Animation des territoires

Dossiers traités 732

665 l'année précédente

515 deux années auparavant

Etat des lieux de l'ingénierie publique au sein des territoires (extraits)

La vocation d'une Agence technique réside essentiellement dans la phase pré-opérationnelle, jusqu'au choix du maître d'œuvre, sans réaliser la maîtrise d'ouvrage, prestation spécifique entrant dans le champ concurrentiel. Il s'agit d'une mission de conseil et d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) qui permet aux

élus locaux de lancer leurs opérations en toute connaissance des besoins, des possibilités et des limites liées au projet.

L'article 66 de la loi de finances pour 2014 a scellé la fin de l'aide technique de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) pour le 31 décembre 2015 au plus tard. Le projet de loi ALUR (Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové) réserve le même sort à l'instruction des autorisations d'urbanisme et du droit des sols (ADS) pour le 1er juillet 2017 au plus tard, date à laquelle les EPCI de plus de 10 000 habitants devront s'organiser en conséquence.

Le volet III de l'Acte III de la décentralisation, intégrant une partie sur l'ingénierie publique, sera présenté au Parlement d'ici la fin de l'année 2014. Cependant, l'ingénierie se réorganise et se mutualise au plan national avec le lancement, le 1er janvier 2014, du Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CERAMA). Cet Établissement Public Administratif (EPA), basé à Bron (69) regroupe le CERTU, les 8 CETE, le CETMEF et le SETRA. Il a pour but d'assurer un lien entre les administrations centrales, les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales, et l'ensemble des acteurs qui contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques dans les champs de l'aménagement et du développement durables. Il pourra aussi assurer des missions d'assistance aux collectivités à la demande d'un service de l'État.

L'élément essentiel de notre activité, outre les compétences techniques, est de capter les synergies nécessaires au montage d'un projet. On pourrait le nommer le métier « d'assembleur », chose qu'aucune structure connue ne réalise véritablement. À l'heure actuelle le montage des projets a tendance à se réaliser de façon non coordonnée et à reposer sur le réseau et l'habileté des uns et des autres. Selon les chercheurs et acteurs mobilisés dans le programme « Ingénierie territoriale », cette ingénierie territoriale constitue une chaîne faisant appel à trois figures complémentaires : l'ingénierie d'action, l'ingénierie de projet, et l'ingénierie organisationnelle. Comment mobiliser des moyens rationnels et disponibles sur les territoires en associant des structures d'horizons différents afin de mettre en place une coopération ciblée et organisée.

Voilà le défi de l'organisation auquel les structures d'ingénierie territoriales devront tenter de répondre dès 2014.

Les énergies renouvelables Actions de la mission en 2013

Bois-énergie

Analyse technique chaufferie bois : Information- Analyse d'opportunité- Avis technique (18%°)

13 analyses d'opportunité bois plaquettes forestières

6 analyses d'opportunité bois granulés

2 notes/avis technique bois plaquettes forestières

4 avis technique sur projet bâtiment

Assistance à la maîtrise d'ouvrage (24%)

Phase étudiée de faisabilité : 12 dossiers

Phase maîtrise d'œuvre : 9 dossiers

Suivi des chaufferies bois automatiques : 11 dossiers

Volet ENR et MDE (14%)

Animation, sensibilisation, visite, rencontre thématique, voyage d'étude (1,5%)

Organisation et participation aux rencontres nationales TEPos 2013 (Cluny, juin 2013)

Participation au colloque « Transition Energétique des Territoires (Lyon, avril 2013)

Solaire thermique et autres EnR (énergies renouvelables) thermiques (2%)

2 analyses d'opportunité solaire thermique

Solaire photovoltaïque – hydro électricité, éolien, géothermie et méthanisation (6%)

5 analyses d'opportunité solaire photovoltaïque

Synthèse

61 dossiers suivis sur l'année (47 dossiers ATD et 14 dossiers CG)

Ralentissement de l'activité à partir de janvier 2013 en matière d'analyse d'opportunité.

Temporisation des décisions communales de lancer des projets en maîtrise d'œuvre à partir de novembre 2013 liée au calendrier électoral 2014

Quid de la rentabilité des projets en gaz naturel : 9 communes en gaz naturel sont en réflexion concernant une chaufferie bois

Regain de demandes concernant le solaire photovoltaïque en 2013 (4 dossiers ATD, 1 dossier CG)

Intérêt grandissant des communes pour la PAC géothermie sur ondes verticales

Nombreuses questions des élus autour de l'éolien (réglementation, juridiction, nuisances)

Effectifs 2013 15 agents 10 postes dans la filière technique

4 dans la filière administrative

2 agents mis à disposition par le CG

Effectifs 2014

Sont demandés :

Un poste catégorie A filière administrative pour la mission Europe et Territoire, poste intégralement financé par le Conseil Général. Des subventions européennes seront également demandées.

Deux postes catégorie B filière technique pour la mission de conseil en énergie partagée (efficacité énergétique) sous réserve de l'accord de financement par le Programme Énergie Climat Bourgogne (PECB)

Le poste actuel de chargé de mission en efficacité énergétique sera fermé à l'issue de la mission en cours dont la convention arrivera à terme en juin 2014.

Résultat des élections

Edith Caldéron	Ecuisses	133 voix	
Brigitte Darmedru	Chânes	108 voix	
J.Claude Lagrange	Sansvigne	108 voix	
Jean Simonin	Saint Emiland	95 voix	
Stéphane Vivier	Abergement Sainte Colombe	95 voix	
Jean-Luc Delpeuch	EPCI Clunisois	94 voix	
M. Thielland	Lacrost	86 voix	

Une personne supplémentaire doit être désignée

Second vote Christian Petit, maire de Chasselas 150 voix

Désignation du délégué CNAS (centre national action sociale) : Edith Calderon

Fonds européens

La région est l'autorité de gestion pour les fonds FEDER, FSE, FEADER

Juin à septembre : négociations Europe/Région Octobre : validation

Enveloppe financière Bourgogne provenant des fonds européens

FEDER 185 Millions € FSE 38 millions €

FEADER 553 millions €

Il est donc important de monter des projets de territoire.